

AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
PP14 PROJET DE RÉSOLUTION

Afin de permettre le stationnement en marge avant et de réviser les usages autorisés pour le bâtiment sis au 10871, avenue Salk sur le lot 2 745 375 du cadastre du Québec

AVIS est, par les présentes, donné aux personnes intéressées, par la soussignée :

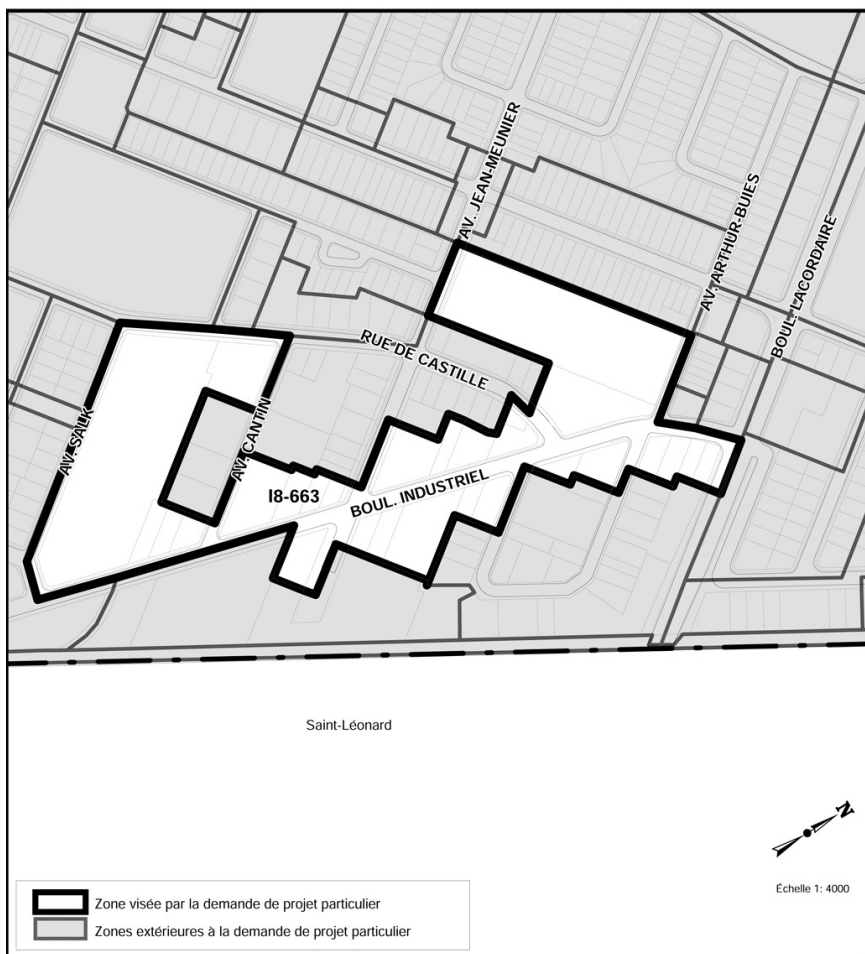
QUE le conseil d'arrondissement de Montréal-Nord, a adopté lors de sa séance ordinaire du 14 avril 2014, le premier projet de résolution en vertu du règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

QUE, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., A19-1), une assemblée publique de consultation se tiendra le **LUNDI 12 MAI 2014, À 18 H, À LA SALLE DU CONSEIL, 11155, AVENUE HÉBERT, MONTRÉAL-NORD.**

QU'au cours de cette assemblée, le conseil expliquera le projet de résolution, ainsi que les conséquences de son adoption. Le conseil entendra également les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet de résolution, vise à permettre le stationnement en marge avant et de réviser les usages autorisés pour le bâtiment sis au 10871, avenue Salk sur le lot 2 745 375 du cadastre du Québec.

Ce projet de résolution contient deux (2) dispositions susceptibles d'approbation référendaire et vise la zone décrite ci-dessous :



QUE ce projet de résolution ainsi que l'illustration par croquis de la zone concernée peuvent être consultés au bureau de la secrétaire d'arrondissement ou au comptoir de la Direction de l'aménagement urbain et services aux entreprises, au 4243, rue de Charlevoix, pendant les heures d'affaires, du lundi au jeudi, de 8 h à 12 h et 13 h à 16 h 30 et le vendredi, de 8 h à 13 h.

DONNÉ À MONTRÉAL,
Arrondissement de Montréal-Nord, ce 29 avril 2014

Marie Marthe Papineau, avocate
Secrétaire d'arrondissement